PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.

MEILLEURES FABRIQUES,
PRIX LES PLUS BAS,
CONDITIONS LES PLUS FACILES.
715 RUE DU CANAL.

GRUNEWALD.

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage

Propriété No 621
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété Nos 1031 et 1033
RUE DE CHARTRES.
Propriété Nos 618, 622, 624 et 626
RUE QUARTIER.
Propriété No 619
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 632
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 629
RUE QUARTIER.

No 54,981—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ellen D. Begué vs Jeantet Begué, son mari.

EN VERTU d'un jugement dans l'affaire ci-dessus mentionnée, et signé par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, 10 novembre 1898, je vendrai à l'enchère publique, MERCREDI, le 14 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés immeubles suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc, y compris les installations pour gaz maintenant attachées aux bâtisses, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix, mesurant 20' 8" de face à la rue de l'Esplanade par 100' de profondeur et désigné par la lettre "D" sur un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de la ville, le 8 mars 1878, et annexé à un acte de vente par Madame S. E. Guey dan à D A Hackney, passé devant W J Castell, ancien notaire en cette ville, le 12 mars 1878, et conformément au dit croquis, ledit lot mesure, en mesure américaine, 22' 2" de face à la rue de l'Esplanade par 106' 8" 3''' de profondeur, entre lignes parallèles; ladite propriété ayant la possession, entre murs, en mesure américaine, 23' 3" 2" de face à la rue de l'Esplanade sur une première profondeur, entre lignes parallèles, de 48' 6" et sur une seconde profondeur de 58' 2" 3''', se rétrécissant afin de mesurer sur la ligne du fond, 22' 6".

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situé dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 49, compris entre les rues Chartres, Ursulines Royale et St-Philippe, désigné par la lettre M, sur un croquis particulier fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, le 13 décembre 1870, et annexé à un acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire public en cette ville, passé le 15 décembre 1870; ledit lot mesure, en mesure américaine, 32," 5," 3,''' de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles; le dit lot faisant partie d'une plus grande portion de terre concédée aux Dames du Couvent des Ursulines par la Compagnie des Indes Occidentales, le 18 septembre 1726 et confirmée par le gouvernement des Etats-Unis, conformément à un acte de compromis exécuté pardevant G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville le 17 février 1824.

4° Trois lots de terre, contigus les uns aux autres, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues du Quartier, Royale, Chartres et de l'Hôpital, mesurant en mesure américaine, et conformément à un plan de Surgi, ingénieur civil, daté le 3 janvier 1885, déposé en l'étude de O de Armas, ancien notaire public, à savoir: Les lots Un et Deux chacun 27' 7" 3''' de face à la rue du Quartier et le lot No Trois ayant 27' 7" 2''' de face à la rue du Quartier sur une profondeur chacun de 100' entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix, lequel lot de terre mesure 18' 8" de face à la rue de l'Esplanade sur 100' de profondeur.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Quartier, désignés par les lettres "A" et "B", sur un croquis fait par Arthur de Armas, député-voyer de la ville, daté le 22 avril 1884 et annexé pour référence à un acte de vente par Mme V. A Gauthreaux à Mme Ellen Bégué, passé devant Geo. C. Préot, notaire le 30 mai 1884; lesquels deux lots conformément audit croquis ont les dimensions suivantes:—

Le lot A mesure 33' 2" 4''' face à la rue Esplanade sur une profondeur de 123' 10" 1''' du côté de la rue Royale et de 122' 1" du côté de la rue de Chartres et 33' 3" de large sur la ligne du fond; le lot B mesure 31' 6" de face à la rue Quartier sur une profondeur de 85' 6" sur la ligne du côté de la rue Royale, et de 87' 5" du côté de la rue de Chartres, et 31' 6" 4''' de large sur la ligne du fond le séparant du lot A.

Termes et conditions — Une moitié ou plus comptant, balance à un ou à un et deux ans en billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses de non aliénation, et de cinq pour cent de frais d'avocat et vente sans estimation, assurance et transfert des polices et toutes les autres clauses dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer de payer en plus du prix de la vente les timbres du revenu interne des Etats-Unis, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication, les vendeurs ayant droit aux loyers jusque et inclu le jour de la passation de l'acte de vente; les actes de vente devant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs. L'encanteur signera les actes de vente et en recevra le prix qu'il délivrera aussitôt au notaire, dans le but de compléter le partage et de distribuer le produit des ventes.

AUG. HUARD, Encanteur,
Office 121 rue Carondelet, New Orleans, La.
Voyez les plans à la Bourse.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 14

Paul & Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE.

La propriété No 1172 rue du Camp.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 27 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 21 novembre 1898 in re, succession de Catherine Niedergang, épouse de J. M. Jacquier, No 42,826 du dossier de la dite cour, il sera vendu aux enchères publiques:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Magasins, Camp et Gaiennié désigné par la lettre B, sur un plan par Joseph Pilié, daté le 26 avril 1833, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations connues comme le No 1172 rue du Camp.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Zach Spearing, notaire.

22nov—22 27—déc 4 11 18 25 26 27

PLUS D'ASTHME
Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies
A la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & Co, 42-44, Camp

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE CHOIX

à proximité du fleuve

Dépôts de chemins de fer, Rafinerie et Hangars, et touchant à la Crescent City Rice Mill Company, connu comme

LE MAGASIN EN BRIQUES

DE VALEUR

A QUATRE ETAGES,

No 515 rue Toulouse, entre les rues Decatur et Chartres,

—ET LES—

Deux grands et substantiels MAGASINS

en briques à trois étages, Nos 512 et 516 rue Jefferson,

S'étendant et contigus dans le fond au susdit magasin de la rue Toulouse. Splendide localité pour le débit des marchandises en gros, Entrepôts ou autres industries nécessitant des terrains spacieux avec améliorations substantielles.

In re Crescent City Rice Mill Co. versus leurs créanciers.

No 51,809—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le JEUDI, 29 décembre 1898, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune en vertu d'un ordre de l'Hon. George H Théard juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A (maintenant en congé), en date du 20 septembre 1897, dans l'affaire et pour le compte du Crescent City Rice Mill Company vs leurs créanciers, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Décatur, Chartres et Jefferson, désigné par le numéro 6 sur un plan de Bugiot le 28e jour de mars 1829 et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas ancien notaire le 18 mai 1831, le dit lot mesuran 26 pieds 3 pouces de face à la rue Toulouse sur 79 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne des lots 3, 4 et 5 et 79 pieds 9 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté et 26 pieds 3 pouces de largeur dans le fond. Les améliorations connues par le numéro municipal 515 rue Toulouse.

2° Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 7, attaché à un acte passé le 20e jour de mai 1829 pardevant Félix De Armas ancien notaire, mesurant en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Jefferson par une profondeur de 59 pieds 8 pouces, borné par les lots 1 et 2 et partie du No 3 sur un côté et sur l'autre par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Solomon Sacerdote.

3° Un autre lot de terre dans les mêmes district et ilet que les susdits, désigné par le No 5, sur un plan de J. Pilié, en date du 8 décembre 1830 et annexé à un acte passé pardevant F. de Armas, ancien notaire, le 17 décembre de la même année le dit lot mesurant en mesure américaine, 28 pieds de face à la rue Jefferson, 68 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété anciennement appartenant à S. Herman, et 68 pieds 11 pouces sur la ligne le séparant du lot No 1, et l'allée ici mentionnée, et 28 pieds sur la ligne du fond, le séparant de la propriété appartenant à P. Avegno, avec l'usage d'une allée commune, désignée sur ledit plan, mesurant 4 pieds de face à la rue Jefferson par 51 pieds 7 1/8 pouces.

Les améliorations sur les lots 2e et 3e décrits consistent en les magasins en briques à trois étages Nos 512 et 516 rue Jefferson.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance (s'il y en a) à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement final: ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant W Morgan Gurley, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication.

27 nov—27—dec 4 11 18 25 29

Hecker & Smith.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux nouveaux cottages doubles Nos 3630 et 3632 rue Laurel, encoignure Antonine, et Nos 633 et 635 rue Eléonore, encoignure Constance. Aussi, deux lots sur la rue Eléonore près Patton. A l'encan, JEUDI, le 8 décembre 1898; dans l'affaire de la succession de Fred. J. Beyer,

No 57,460 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HECKER & SMITH—J P. Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, le JEUDI 8 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à deux ordres séparés, un rendu et signé le 21 octobre 1898, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé et l'autre rendu et signé le 27 octobre 1898, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée; il sera vendu aux enchères publiques la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine pièce ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 155, borné par les rues Foucher, Antonine, Laurel et Annonciation, ladite portion de terre est composée des façades des lots 17, 18 et 19, d'après le devis annexé à un acte de vente pardevant Frédérick Deibel, notaire, le 4ème jour de juin 1892. Ladite portion formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 93 pieds entre lignes parallèles.

2°. Deux certaines pièces ou portions de terre, divisées en quatre lots, situées dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 83, borné par l'avenue Nashville, les rues Eléonore, Constance et Patton; lesdits lots sont désignés par les numéros ou lettres C, D, G et H. Lesdits lots C et D mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Eléonore, sur 105 pieds de profondeur. Les lots G et H mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Eléonore, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot H forme l'encoignure des rues Constance et Eléonore. Le tout d'après devis annexé à un acte d'hypothèque pardevant Fred. Deibel, notaire, le 27 septembre 1895.

Conditions—Comptant: Les acquéreurs assumant toutes les taxes pour l'année 1898, au dessus et en plus du prix d'adjudication, faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente, et payer pour les actes de ventes pardevant Fred. Deibel, notaire.

6 nov—6 13 20 27—déc 4 8

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE.—MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la succession de John C Stewart et femme, No 57,589, la su vante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par la lettre "B", borné par l'allée Jane, les rues Palmyre, White, Gasquet et Broad, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan annexé à l'acte de vente en ceci; lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: le lot No 12 trente pieds de face à l'allée Jane sur cent quatorze pieds sur la ligne de côté parallèle à la rue Palmyre, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du lot No 13, et le lot No 13, trente pieds de face à l'allée Jane, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du No 12, cent treize pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne de côté parallèle à la rue Gasquet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un an, huit pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes d'Etat de 1898.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de la vente.

13nov—13 20 27—déc 4 11 13

LE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1013 RUE MILAN,

Entre Camp et Chestnut.

Un des plus beaux voisinages dans le Sixième District, pavage en gravois sur la façade, et près des marchés, des chars, des églises et des écoles.

SUCCESSION DE MARY BARBARA GUTH

No 57.735—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE—Jas. A. Brennan, Encanteur. — Bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 10 novembre 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété à savoir.—

Un certain lot de terre avec les améliorations situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo, désigné par le numéro quatre et mesurant d'après un plan dressé par A. L. Phel s, voyer, daté le 15 février 1849: 29 pieds 1 pouce de face à la rue Milan sur 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du joli cottage simple, contenant 4 grandes chambres et salle à manger vestibule, galerie de côté, retiré de la rue, grand hangar grande cour de côté et dans le fond, avec une jolie rue pavée sur la façade.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1898; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 nov—12 13 20 27—déc 4 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Joli Cottage Substantiellement Bâti.

2826 rue Marais, entre les rues St Ferdinand et Presse.

Contenant 4 grandes chambres, allée de voiture, grande cour, environné de toutes les commodités.

Succession de Frédérick Schmidt et son épouse. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 57,489.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE. —Jas. A. Brennan, encanteur—Bureau 640 rue Gravier—Il sera vendu aux enchères publiques, le MARDI, 6 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 846 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 27 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude Marais, Press et St Ferdinand lequel lot forme une partie du lot original No 5 sur le plan du Faubourg Washington fait par Jos. Pilié en date du 1er juin 1831, déposé en l'étude de Charles Janin ancien notaire en cette ville, par acte daté le 10 juin 1838, et mesurant trente pieds de face sur la rue Marais par une profondeur de cent dix huit pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant du lot No 6 et la même profondeur sur l'autre ligne de côté.

Conditions Comptant: L'acquéreur assumant et payant les taxes de 1898, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

Acte de vente pardevant R. J. Maloney N. P., aux frais des acquéreurs.

30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 4 5 6

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage

Dans le Troisième District.

Sur la rue Bons-Enfants,

Entre les rues Barthélemy et Mazant.

A L'ENCAN,

John B. Viala vs Mme B. Rousse et als.

No 56,513.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 26 octobre 1898 et signé le 2 novembre 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bons Enfants, Marais, Barthélemy et Mazant, désignés par les Nos 3 et 4 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face sur la rue Bons Enfants par 117 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur sur ladite propriété, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John R. Légier, Esq., notaire public.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

VENTES A L'ENCAN.

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'IMPOSANTE PROPRIETE

Situéé sur Une des Meilleures Avenues dans **La Partie Supérieure du SIXIEME DISTRICT.**

Nos 37,447 et 19,449, Successions consolidées

Dans l'affaire de la succession de John et Elizabeth Willig.

Cour Civile de District—Division A.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur, —bureau No 636 Place Commerciale.— Il sera vendu JEUDI, 29 décembre 1898 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 novembre 1898, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Lot No 10, dans l'ilet No 204, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Berlin, Magasins, Milan et Constance, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins par une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.

2° Lot No 11 dans le même district et ilet, touchant au dit lot No 10, et mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins sur 115 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Cette propriété est immédiatement en face de toutes les maisons de commerce, et dans le voisinage immédiat sont: marché, écoles, églises et toutes les commodités qui sont essentielles pour un placement rémunérateur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou deux ans, garantie par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de date jusqu'à paiment, l'acquéreur assumant les taxes de 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

26nov—26 27—déc 1 4 8 15 18 22 à date

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés Foncières Améliorées.

Bien situées et lots de terre vacants à bâtir, Avenue Bienville, les rues Douane, Genois, Télémaque, Cortez et Conti, à proximité des chars de la rue du Canal, et près des splendides résidences du colonel Albert Paul, Mme Laplace, Pitard, Walker et autres, et dans un voisinage s'améliorant rapidement. Aux enchères publiques.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—No 832 rue Commune, le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 9 novembre 1898, et rendu dans la succession ci dessus intitulée, la très désirable propriété foncière, à savoir—

1° Le lot de terre de choix immédiatement en face, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Conti, Télémaque et Génois, désigné comme ilet No 101 sur un plan spécial tracé par Louis H. Pilié ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme ilet No 481 sur un nouveau plan de la ville et aussi sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie ou devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et contenant vingt deux (22) lots de terre mesurant, en mesure américaine, deux cent soixante-dix sept [277'] pieds un pouce [1"] et une ligne [1'''] de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et trois cents pieds [300'] neuf pouces (9") et six lignes [6'''] de profondeur et de face sur chacune des rues Telemachus et Génois, référence étant faite à un plan fait par S. G. del Isle, voyer, en date du 18 avril 1893. Lesdits 22 lots de terre étant numérotés de 1 à 22 inclusivement; le tout d'après le plan de L. Daney, C. E., daté du 1er décembre 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité des lignes électriques de la rue du Canal et dans un voisinage qui s'est rapidement amélioré depuis deux ans.

2° DIX-SEPT CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Télémaque, Cortez et Conti, étant l'ilet No 502, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 6 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit, à savoir: Lots Nos 6, 7 et 8 mesurent 103 pieds de face à la rue Conti par 102 pieds de profondeur sur la rue Télémaque, et formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti; lots Nos 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque par une profondeur de 138 pieds; le lot No 11 mesure 32 pieds de face à la rue Télémaque par 138 pieds de profondeur; lots Nos 12 et 13 forment l'encoignure des rues Bienville et Télémaque et sont contigues, et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de 102 pieds 4 pouces et face sur la rue Télémaque; les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville par 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; et la moitié du lot No 16 touchant au lot No 15 mesurant 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et l'autre moitié du dit lot No 16, lequel touche au lot No 17, mesure 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles: le lot No 17 mesure 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 18 mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No 19 mesure 34 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds de profondeur et de face à la rue Cortez; et les lots Nos 20, 21 et 22 mesurent ensemble 96 pieds de face à la rue Cortez sur une profondeur de 138 pieds entre lignes égales et parallèles.

Ces splendides lots offrent une occasion exceptionnellement belle pour bâtir ou pour spéculation, étant desservis par les lignes électriques et de bons chemins. Le voisinage est en voie de construction par des propriétés de premier ordre. Les résidences élégantes LaPlace, Paul, Pitard Walker, Mooney et autres sont à environ deux ilets de ces lots.

Termes et conditions — Un tiers ou plus ou le tout comptant au gré des acquéreurs la balance s'il y en a à un ou un et deux ans de crédit, pour des billets, spécialement garantis par hypothèque ou lien du vendeur, intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent d honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer la collection des dits billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant faire un dépôt de 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.

Nov 13—13 20 27 — Déc 4 11 15

MAGASIN DU
BON MARCHÉ
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

déc97—1

VENTES A L'ENCAN

Macon, Denis & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Encoignures pour les Affaires.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

Dans des Voisinages où les Maisons se Louent Facilement.

Mme Bertha C. Pfaefflin, épouse de Henry A. Frye, vs Mme Sophie M. Pfaefflin, épouse de Frank Sandige.

No 57.303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division "E", dans l'affaire ci dessus intitulée. les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

1° L'encoignure d'affaires établies Nos 3301 et 3303, rue Annonciation, coin nord-ouest de la rue Toledano, consistant en un magasin en bois à un étage et résidence, contenant magasin et quatre chambres habitables hangar et grande cour. Le lot de terre est situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Toledano et l'avenue Louisiane, sur un plan du Faubourg Delachaise et Plaisance, formant l'encoignure des rues Annonciation et Toledano et mesurant 32 pieds de face sur la rue Annonciation par 102 pieds 10 pouces de profondeur et de face sur la rue Toledano.

Dans une section populaire de la ville près du fleuve et des chemins de fer assurant des affaires continuelles; un placement sûr et profitable.

2° Le cottage seul en bois à un étage No 2531 rue Rousseau, coin nord-est de la rue Troisième, contenant 5 chambres etc., dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St Thomas, Third et Deuxième. Le lot de terre est désigné par la lettre A conformément à un devis d'arpentage de H W. W. Reynolds, voyer, en date du 7 novembre 1898 et mesurant 16 pieds de face sur la rue Rousseau par 104 pieds de profondeur et de face sur la rue Troisième entre lignes parallèles.

3o Le double cottage en bois, à un étage, Nos 2527 et 2529 rue Rousseau, adjoignant et dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, contenant 4 chambres, etc, de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre "B" conformément au dit devis d'arpentage par Reynolds, et mesure conformément 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Rousseau par 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage simple en bois, à un étage, No 515 rue Troisième, attenant et dans les mêmes district et ilet que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, contenant 3 chambres, galerie, hangar, etc. Le lot de terre conformément au susdit plan par Reynolds, est désigné par la lettre C, et mesure 21 pieds de face à la rue Troisième, sur 50 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Dans une bonne localité pour demeure ou pour un placement profitable.

5° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2313 et 2315 rue Rousseau, contenant 3 chambres, etc., de chaque côté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St Thomas, Philippe et Soraparu. Le lot de terre est désigné par le No 75 sur un plan par H. Grant, voyer, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Rousseau, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Un bon placement.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance s'il y en a à un ou à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer le recouvrement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES DOUBLES. ECURIE ET LAITERIE.

Encoignure S. E. des Rues Dufossat et S. Remparts.

Un Placement de Valeur et une Chance pour une Spéculation Profitable.

Succession de Mme Vve Jeanne Marie Duffard.

No 57,172—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN W. A Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI le 29 décembre 1898, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 23 novembre 1898, de l'Hon Fred D. King juge de la susdite Cour. Divisions "B" dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dufossat, Soniat, Dryades et S. Remparts, désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan par C. A. Hedin, architecte, le 25 mars 1885, déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire en cette ville, comme plan 278; d'après le dit plan lesdits lots mesurent comme suit: Les lots 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Remparts, sur une profondeur de 95 pieds 4 1/2 pouces. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Sud Remparts et Duffossat. Les lots Nos 21 et 22 sont contigus et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Duffossat, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain mesurant ensemble 151 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue Duffossat sur 125 pieds de profondeur et façade à la rue Sud Remparts et entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent:

1. Un magasin et résidence en bois à un étage Nos 1735 et 1739 rue Dufossat et No 5128 rue Remparts, à l'encoignure desdites rues, contenant magasin et 5 chambres.

2. Un cottage double à un étage en bois Nos 1729 et 1731 rue Dufossat contenant 5 chambres

3. Une grande écurie en bois sur la rue Dufossat.

4. Une écurie en bois sur la rue Remparts.

5. Citernes, hangars, barrières, trottoirs en brrques, etc.

La propriété est à un ilet d'une ligne de chars à deux rails et à trois ilets de l'avenue St-Charles, et dans un voisinage bien amélioré, et juste au-dessous, la rue Soniat est pavée. Soit pour affaires ou spéculations cela paiera.

Conditions — Comptant. 10 pour cent du prix d'achat requis comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

27 nov—27—Dec 4 11 18 25 29

Succession de John J. Levanna.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,077—Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John J. Levanna, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier

25 nov—25 29—4 déc

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

D. Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPECULATEURS! CAPITALISTES! CHERCHEURS DE DEMEURES!

Première Grande Offre de cette Saison

—DE LA—

Propriété Productive, Cottage-Résidence

DANS LE CENTRE DU QUATRIEME DISTRICT,

SUR CES RUES POPULEUSES ET CENTRALES: PREMIÈRE, PLEASANT, HARMONIE ET ST-THOMAS.

MARDI, 13 DÉCEMBRE 1898.

SUCCESSION DE JOSEPH WEGMANN.

No 38,228—Cour Civile de District, Division D, Paroisse d'Orléans.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, 112 rue Carondelet—le MARDI 13 décembre 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, portant la daté et signé le 28 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'encan, les propriétés foncières, comme suit:

No 1 UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par le No 2; ledit lot étant la moitié du lot original No 7 dans l'ilet No 23, maintenant ilet No 55, borné par les rues St Thomas (anciennement Fulton) Huitième, Neuvième et Chippewa; lequel dit lot mesure 25 pieds de face à la rue St Thomas sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après le plan dressé par C. A. Hedin, architecte, et déposé dans le bureau de W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sont connues comme le **No 3111 RUE ST-THOMAS** et consistent en un cottage seul ayant 8 chambres et cabinet, cour pavée, etc.

No 2 UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Harmony et Annonciation et désigné par la lettre "C" sur un devis en date du 7 novembre 1898, fait par George De Armas, député-voyer de ville, le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesure 58 pieds 2 pouces de face sur la rue Chippewa 58 pieds de largeur dans le fond, par une profondeur et façade de 58 pieds 4 pouces sur la rue Pleasant et 50 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations consistent en une bâtisse seule en briques à un étage connue par les **Nos 3227 et 3231 RUE CHIPPEWA**, contenant 4 chambres et deux cabinets dépendances, etc.

No 3—UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situe dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et désigné par la lettre "B" sur un devis en date du 7 novembre 1898, fait par Geo. De Armas, député voyer de ville; le dit lot de terre commence à une distance de 58 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesure 3 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 58 pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double de bois ardoisé, connu par les **Nos 707 et 709 RUE PLEASANT**, contenant 2 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc., de chaque côté.

No 4. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété deuxièmement décrite et désigné par la lettre "A," sur un devis en date du 7 novembre 1898, fait par Geo. DeArmas, député voyer de ville; ledit lot de terre commence à une distance de 89 pieds, six pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 58 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage en bois ardoisé, connu par les **NOS 711 et 713, RUE PLEASANT**, ayant de chaque côté 2 chambre et cuisine, hangar, citerne, etc.

No 5. UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, désigné par le No 3 et mesurant 32 pieds 6 pouces de face sur la rue Pleasant par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un double cottage en bois ardoisé connu par les **NOS 715 et 717, RUE PLEASANT**, ayant 4 chambres de chaque côté, hangar, citernes et cours briquetées

No 6. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet que la propriété deuxièmement décrite, et désigné par la lettre "C" sur un devis de Geo. De Armas, député voyer de ville, en date du 2 novembre 1898; le dit lot mesure 16 pieds 10 pouces de face à la rue Pleasant, la même largeur dans le fond, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le **No 719 RUE PLEASANT**, et consistent en un cottage seul ayant 4 chambres, hangar, citerne, et cour briquetée

No 7. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite: ledit lot est désigné par la lettre "B" sur un devis par Geo. De Armas, député voyer de ville, en date du 2 novembre 1898, et mesure 30 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Pleasant, 72 pieds 8 pouces sur une première ligne de profondeur vers la rue Annonciation, ensuite sur une ligne oblique courant vers la rue Annonciation 31 pieds, ensuite sur une ligne parallèle à la rue Pleasant 2 pieds, et 13 pieds 5 pouces sur une seconde ligne de profondeur et 12 pieds sur l'autre ligne de profondeur la plus rapprochée de la rue Chippewa et 34 pieds 6 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations sont connues par les **NOS 721 ET 723 RUE PLEASANT**, et consistent en un double cottage en bois ayant 4 chambres, hangar, citerne et cour pavée.

No 8. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite et désigné par la lettre "A" sur un devis en date du 2 novembre 1898, par George De Armas, député voyer de la ville; le dit lot mesure 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Pleasant, 120 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annonciation, 72 pieds et 8 pouces sur une première profondeur la plus rapprochée à la rue Chippewa, ensuite sur une ligne oblique courant vers la rue Annonciation 31 pieds; ensuite sur une ligne parallèle à la rue Pleasant 2 pieds 6 pouces 5 lignes sur une deuxième ligne de profondeur, et 27 pieds 2 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations sont connues par les **Nos 725 et 727 RUE PLEASANT**, et consistent en un double cottage ayant de chaque côté 4 chambres, hangar, citerne et cour pavée.

No 9. UNE CERTAINE PORTION OU MORCEAU DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, Tchoupitoulas, St-Thomas et Neuvième et désigné par la lettre "A," sur un devis fait par Geo De Armas, député voyer de la ville, en date du 2 novembre 1898; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Harmonie et St-Thomas, désigné par la lettre "B," et mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Harmonie, 29 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 64 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue St Thomas et 67 pieds 4 pouces sur l'autre ligne de profondeur.

Les améliorations consistent en un double cottage en bois, ardoisé, No **421 et 423 RUE HARMONIE**, ayant de chaque côté 2 chambres et cuisine, hangar, etc.

No 10—UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété neuvièmement décrite et désigné par la lettre "B" sur un devis en date du 2 novembre 1898 fait par Geo De Armas, député voyer de la ville, le dit lot commence à une distance de 29 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues St. Thomas et Harmony et mesure 23 pieds 1 pouce et 2 lignes de face sur la rue Harmony, 31 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 67 pieds 4 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St. Thomas et 70 pieds 8 pouces sur l'autre ligne de profondeur.

Les améliorations sont connues par les **Nos 417 et 419 RUE HARMONIE** et consistent en un double cottage en bois ardoisé, ayant 2 chambres et cuisine de chaque côté, hangar, citerne, cour pavée etc.

No 11. UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus dixièmement décrite et désigné par la lettre "C" sur un devis en date du 2 novembre 1898 fait par Geo De Armas, député voyer de la ville ledit lot de terre est désigné par la lettre "C" et commence à une distance de 61 pieds 4 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues S. Thomas et Harmonie, mesure 28 pieds 10 pouces 4 lignes de face sur la rue Harmonie 37 pieds 5 pouces 3 lignes de largeur dans le fond par 70 pieds 8 pouces sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue St Thomas et 73 pieds 9 pouces, 6 lignes sur l'autre ligne de profondeur

Les améliorations sont connues comme **NO 413, RUE HARMONIE**, et consistent en un cottage seul en bois ardoisé, ayant 4 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc.

No 12. UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, St Thomas, (anciennement Fulton), Chippewa et Soraparu, désigné par la lettre "A" sur un devis fait par D. M. Brosnan, député-voyer de ville, en date du 2 juillet 1890, et mesure conformément audit devis 30 pieds 3 pouces de face sur la rue Première, (commençant à un point 62 pieds 6 pouces de l'encoignure des rues Première et St Thomas), s'étendant vers la rue Chippewa, comprenant la moitié d'une allée commune audit lot et au lot y touchant "B" sur ledit devis, par une profondeur de 76 pieds 4 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double, **Nos 609 et 611 RUE PREMIERE**, ayant sur chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar et dépendances, grandes citernes.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, à un crédit de un, ou de un et deux ans; la portion de crédit s'il y en a devra être représentée par le ou les billets de l'acquéreur, payables à un, ou un et deux ans, avec l'intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement, lesdits billets devant être garantis de leur paiement par les liens et hypothèques de vendeur sur la propriété vendue; les actes de vente devant contenir la clause de non alienando; la clause qu'en cas d'un procès pour recouvrer ledit billet ou billets, honoraires d'avocat se montant à 10 pour cent seront collectés avec la réclamation principale; la clause requérant l'acquéreur d'assurer la propriété et transférer et délivrer la police ou les polices d'assurances, de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor, notaire, No 731 rue Commune.

10 nov—10 11 13 20 27—déc 4 11 12 13

Edward Ranquetat.

FOIN! FOIN! FOIN!

EN VERTU DE ET AGISSANT SOUS l'autorité de l'acte No 124 de 1890 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, ledit acte réglant et autorisant la vente des porteurs publics de tout fret non réclamé, etc, je vendrai à l'enchère publique MERCREDI le 14 décembre 1898 à 11 heures A. M., dans le dépôt de fret du T. P. R R., dans le fond du bureau principal sur la rue Thalie, près de la façade de la levée.

M. O. Pac 8357, ordre notifiant Benedict Com Co.

269 balles de foin.

Conditions—Comptant.

EDWARD RANQUETAT, Encanteur.

3 déc—3 4 7 14

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 57,905—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D R. H. Patterson vs ses créanciers.

ORDRE DE COUR.

Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, R. H. Patterson, soit convoquée et tenue pardevant Robert Legier, Esq., notaire public, en son bureau, No 144, rue Carondelet, dans cette ville, commençant le mardi, 13me jour de décembre 1898, à 11 heures A. M., pour considérer et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes les autres matières qui pourraient être portées devant eux et que pendant l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1898.

Signé: N. H RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier

25 nov—25 29—dec 4

Wm. P. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jonte Equen.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet, le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Nouvelle Bourse des Encanteurs Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant pour l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, en date du 17 octobre 1898, dans l'affaire de la succession de Jonte Equen, No 57,478 de la dite cour, il sera vendu aux enchères publiques, la propriété foncière décrite ci-après:

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Neuvelle, ou Coralie, et la rue Calhoun et la ligne de la propriété Foucher, maintenant Parc Audubon, la même dans le fond, par une profondeur de cent treize pieds huit pouces entre lignes parallèles. Sur une allée commune, dix pieds de largeur s'étendant de la rue Calhoun à la propriété Foucher et connu comme la résidence de feu Jonte Equen.

Conditions, comptant — L'acquéreur devant payer l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

Propriétaires, Attention!

La société de G. DUPUY & E. B. BENTON, nouvellement organisée, ayant été établie dans les intérêts des propriétaires fonciers et dans le but de leur faire des avances d'argent nécessaires pour payer leurs taxes ou autres, n'a que pour améliorer leurs propriétés, il sera de leur intérêt de se rendre 921 rue Remparts ou bien 422 Passage de la Bourse, pour se concerter avec nous.

9 oct—dim jeu —3m